

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 février 2016 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Cléo Proulx, représentant de Saint-Benoît-Labre

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4768-16

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 4.1 Rapport par le directeur général et secrétaire-trésorier concernant différents investissements futurs;**
- 12.2 Réception de la résolution #16-01-025 – Municipalité de Saint-Côme-Linière;**
- 13.1 Couverture d'assurance – Conteneur d'un tiers.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4769-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 21 JANVIER 2016

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 janvier 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4770-16

RAPPORT FINANCIER 2015

- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil, un résumé du rapport financier 2015, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;
- CONSIDÉRANT** que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;
- CONSIDÉRANT** que Madame Karine Béland représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est présente à cette assemblée et elle en fait la présentation;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 et qu'il autorise son président, Monsieur Éric Maheux et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4771-16

SURPLUS FINANCIER 2015

- CONSIDÉRANT** que l'exercice financier 2015 de la Régie s'est soldé par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 464 119.97\$ ce qui porte le surplus accumulé de la Régie à 2 357 678.33\$;
- CONSIDÉRANT** que la Régie peut décider de l'affectation de ce surplus, et ce, en vertu de la loi;
- CONSIDÉRANT** que lors de la présente assemblée, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Monsieur Roger Turcotte a déposé à chaque administrateur présent, un rapport daté du 10 février 2016 expliquant certains investissements que la Régie aura à faire d'ici quelques temps, lesquels pourraient être financés (payés) à même les argents du surplus accumulé;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil accepte le rapport daté du 10 février 2016 déposé par son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte;

QUE la Régie garde pour l'instant son surplus financier de l'année 2015.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES TABLEAUX PARTAGE
DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA RÉGIE**

Madame Karine Béland, comptable chez Raymond Chabot Grant Thornton, dépose les tableaux concernant le partage des actifs et passifs de la Régie envers chacune des municipalités membres de cette dernière.

Copie de ces tableaux seront envoyés aux vérificateurs comptables des municipalités membres.

RÉSOLUTION NO: 4772-16

MANDAT DE VÉRIFICATION 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 10 février 2016, une offre de service au montant de 6 275.00\$ pour la préparation des états financiers de l'année 2015, plus 1 325.00\$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidations dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclu les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus comme la comptabilisation des fonds, les écritures interfonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, et ce, au montant de 7 600.00\$ plus taxes avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2016 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2017.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 18 février 2016;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2016;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2016, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Le rapport de volumétrie pour l'année 2015 tel que signé par Monsieur Richard Poulin, a.g. en date du 20 janvier 2016.

RÉSOLUTION NO: 4773-16

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1600044 à #C-1600108 inclusivement, de même que les chèques
#P-1600015 à #P-1600045 inclusivement, pour un déboursé total de
342 278.52\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4774-16

EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK MARCOUX

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet était contremaître à la Régie et qu'il a quitté son emploi le 29 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du comité formé par la résolution #4750-15 pour faire des recommandations se sont réunis le 28 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Maheux, président de la Régie, a informé par courriel le 29 janvier 2016 la direction générale de l'embauche de Monsieur Patrick Marcoux, domicilié au 22, 9^e Rue Est, Saint-Martin à titre de contremaître, au taux horaire de 23.00\$ l'heure;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les membres du comité, à l'effet d'embaucher Monsieur Patrick Marcoux rétroactivement au 01 février 2016 au taux horaire de 23.00\$ l'heure;

QUE les autres conditions de travail applicables à Monsieur Marcoux sont celles en vigueur dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4775-16

AJUSTEMENT SALARIALE À MONSIEUR JOHN POULIN

CONSIDÉRANT que Monsieur John Poulin, journalier à la Régie a déposé en date du 04 février 2016 une demande d'ajustement salariale pour une période de trois (03) mois dû au fait qu'il doit assumer la formation de Monsieur Patrick Marcoux, nouveau contremaître;

CONSIDÉRANT que Monsieur Poulin demande 85% du salaire que gagnait Monsieur Rosaire Paquet, contremaître démissionnaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit accordé à Monsieur Poulin une majoration de son salaire de 3.71\$/l'heure, portant sa rémunération à 85% du salaire horaire de Monsieur Paquet, et ce, pour une période de 30 jours de calendrier rétroactivement au 01 février 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4776-16

DÉCISION RÉEXAMEN S.A.P.

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques a émis en date du 30 octobre 2014 une sanction administrative pécuniaire à la Régie;

CONSIDÉRANT que par sa résolution #4611-14 adoptée le 27 novembre 2014, la Régie a contesté cette sanction;

CONSIDÉRANT que le 28 janvier 2016, Madame Nadia Abida, agente de réexamen au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques a confirmé par courrier la décision de maintenir la sanction administrative pécuniaire #401186602;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à payer au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, la sanction établie à 2 500.00\$ plus les intérêts courus, et ce, a même le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

Considérant qu'il reste deux (02) sujets à discuter lors de cette assemblée, Madame Christine Caron, administrateur demande à ce que l'ordre de discussion de ces sujets soit inversé, ce à quoi tous les administrateurs acquiescent.

RÉSOLUTION NO: 4777-16

ASSURABILITÉ DES CONTENEURS EN LOCATION

CONSIDÉRANT que la Régie utilise dans son écocentre deux (02) conteneurs d'une capacité de quarante (40) verges cubes chacun appartenant à Services Matrec Inc. (valeur 6 000.00\$ plus taxes/unité), ainsi que deux (02) conteneurs appartenant à Récupération Noël Marois Inc., soit un (01) de quarante (40) verges cubes d'une valeur de 6 000.00\$ plus taxes et un (01) conteneur d'une capacité de quinze (15) verges cubes d'une valeur de 3 500.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer ces conteneurs en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT la correspondance (courriel) datée du 16 février entre Monsieur Yves Lacasse, courtier en assurance pour la Régie et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte la couverture d'assurance proposée dans ce dossier, soit 4.50\$ par 1 000.00\$ d'assurance avec un déductible de 1 000.00\$.

ADOPTÉE

PROCHAIN SUJET

Suite à la demande de certains administrateurs présents et afin d'éviter tout apparence de conflits d'intérêts, Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière accepte de se retirer de la présente assemblée, considérant que c'est lui qui a proposé la résolution #16-01-025 adoptée par la municipalité de Saint-Côme-Linière le 11 janvier 2016, résolution à être discutée au prochain point.

À 20h45, Monsieur Gilles Pedneault quitte l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4778-16

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE – DEMANDE D'UN CONCILIATEUR ET AVIS OFFICIEL DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme-Linière a adopté le 11 janvier 2016 sa résolution #16-01-025 portant le titre de : *Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud – Demande de nomination d'un conciliateur et avis officiel de non-renouvellement de l'entente;*
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Côme-Linière a adressé par courrier recommandé en date du 04 février 2016 copie de cette résolution à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que copie de cette correspondance fut remise à chacun des membres de ce conseil présent à cette assemblée;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE mandat soit accordé à Me Philippe Asselin, avocat chez Morency, Société d'avocats, afin de représenter la Régie dans ce dossier;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4779-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21h14.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE